

Il est bien peu de nos paroisses où l'on ne fasse aujourd'hui publiquement, à l'église, les exercices du mois de Marie, soit à la suite de la messe le matin, ou le soir après les travaux de la journée ; mais tout le monde ne peut pas se rendre à l'église tous les jours, cependant tout le monde peut rendre honneur à leur mère bien-aimée tous les jours de ce mois.

On érige dans sa propre demeure un petit oratoire à la Reine du Ciel : une table ordinaire avec une image ou une statue de Marie qu'on orne de fleurs du mieux qu'on le peut, en font presque tous les frais. On y ajoute, d'ordinaire, 2 chandeliers, qu'on allume au moment des prières. Souvent des voisins s'unissent ensemble pour donner plus d'importance à ces pieux exercices. C'est dans ce petit sanctuaire que, chaque soir, la famille se réunit pour honorer la mère de Jésus. Le chant d'un cantique, une lecture édifiante, et la récitation de quelques prières, comme le chapelet, les litanies, etc., composent d'ordinaire les exercices de chaque jour. Et il n'est personne qui ne se soit acquitté avec soin de ces pieux exercices, qui puisse affirmer qu'il n'en a pas ressenti les heureux effets. Tous, enfants, vieillards, gens de l'âge mûr, se sentent consolés, fortifiés, réjouis, chaque fois qu'ils rendent ces hommages à leur mère bien-aimée ; car Marie, dont la générosité n'est pas moins grande que la puissance, se plaît toujours à récompenser leur zèle par quelque grâce particulière.

Il existe déjà plus de 200 *Mois de Marie* différents ; cependant, dans nombre de familles, aucun de ces petits livres ne se rencontre encore. C'est pour obvier à ce manque, pour faciliter à tous nos pieux lecteurs le moyen d'honorer davantage la Reine des Anges et des hommes, que nous voulons consacrer le présent numéro de notre *Gazette* avec celui qui le suivra à donner, pour chaque jour du mois de mai, la matière d'exercices propres au mois de Marie.

Notre numéro de mai paraîtra à temps pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans la suite des exercices qu'on aura commencés avec celui-ci.

Comme les exemples ont souvent plus d'efficacité que les raisonnements pour convaincre, ils formeront la partie principale des exercices qui vont suivre.

N. B. Indulgence de 100 jours pour chacun des exercices du mois de Marie, soit publics, soit privés ; et indulgence plénière une fois dans le mois, pourvu qu'on s'approche des sacrements de pénitence et d'Eucharistie et qu'on prie pour les besoins de l'Eglise.